

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

OBJET / GAIA

**Rentrée scolaire
2018 : avenant au
marché signé avec
l'UFCV**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
20 février 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguierre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procurateur / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Jean-Noël Magis à M. Pascal Bourguet, M. Peio Etchelecu à M. Patrice Dor, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme Eliane Noblia, adjointe, expose que le retour à la semaine de quatre jours implique la suppression de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires. Ces activités sont effectuées, à ce jour, par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH municipal « L'île aux enfants » dans le cadre d'un marché signé avec l'Association UFCV depuis le 1^{er} janvier 2018, après délibération du Conseil municipal en date du 27 novembre 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2018, une nouvelle adaptation des services proposés aux familles pour les activités périscolaires et du mercredi matin sera menée par l'ALSH afin de tenir compte de la dérogation sollicitée auprès de l'Inspection académique.

Cette solution a été anticipée lors de la consultation auprès des prestataires relative à la mise en œuvre et au suivi des activités d'animation pour l'ALSH.

La nouvelle organisation périscolaire dès la rentrée 2018-2019 se définira de la manière suivante :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants quitteront l'école à 16 h 30. Les parents ayant besoin d'un mode de garde pourront laisser leur enfant à l'accueil de loisirs périscolaire jusqu'à 18 h 30.
- une offre d'activités et de loisirs concentrée sur la journée du mercredi. Les enfants pourront ainsi fréquenter le centre de loisirs.

Aussi, il est nécessaire de signer un avenant avec l'UFCV, pour supprimer les activités liées aux TAP, et intégrer les activités extrascolaires le mercredi matin. Cette modification ne conduit pas de changement des conditions tarifaires actuelles fixées dans le contrat signé avec l'UFCV, il s'agit juste d'un transfert des charges.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au marché signé avec l'UFCV portant sur la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires et la mise en place des activités extrascolaires pour la journée du mercredi à compter du 1^{er} septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Pour le Maire empêché

Eliane NOBLIA



Bernadette JOUGLEUX

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2018